

ABONNEMENT.
 Un an... 30 fr.
 Six mois... 18
 Trois mois... 8

PARIS.
 Un an... 35 fr.
 Six mois... 20
 Trois mois... 10

ON S'ABONNE :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires.
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33;
 A EWIG,
 Rue Talibout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
 Réclames, —... 30
 Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1877.

L'ULTIMATUM DES GAUCHES

AU MARÉCHAL-PRÉSIDENT.

Judi, alors que vint à se produire l'entrevue des trois présidents, le Maréchal, afin de bien se rendre compte de toutes les observations présentées par M. Grévy et M. d'Audiffret-Pasquier, n'a pas hésité un seul instant à mander près de lui toutes les sommités du monde judiciaire et du monde politique, du monde commercial et du monde industriel et financier, afin de s'éclairer de leurs conseils et de leurs impressions.

A la suite de ces différentes entrevues, M. Grévy, après avoir fait part aux chefs des gauches des conversations conciliantes qui s'étaient produites à l'Élysée, en a reçu pour toute réponse un programme qui doit être considéré à la fois comme une audacieuse sommation et comme l'ultimatum d'une honteuse capitulation imposée au Maréchal.

Voici donc les articles de ce pacte déshonorant :

- 1° Le Maréchal s'engagera à faire soutenir au Sénat les deux propositions Bardoux l'une, donnant aux Chambres le droit de proclamer l'état de siège en France ; l'autre, sur la liberté pleine et entière du colportage.
- 2° Il acceptera le projet de loi tendant à restituer au jury seul la connaissance de tous les crimes et délits commis par la voie de la presse ;
- 3° Il fera révoquer tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire qui ont secondé, dans ses actes, le ministère du 16 mai ;
- 4° Il renoncera au droit de dissolution ;
- 5° Il ne devra choisir et conserver que des ministres ayant la majorité dans la Chambre.

En présence d'un semblable ultimatum, est-il possible à des écrivains, que la passion ou la confiance excessive n'aveugle pas, de croire encore à la conciliation ?

Si le chef de l'Etat conservait à ce prix la Présidence, quelle différence y aurait-il entre le roi Louis XVI au Temple, et le Maréchal-Président à l'Élysée ?

Nous n'en voyons qu'une seule, c'est qu'aujourd'hui ce sont des conservateurs qui se laissent entraîner et séduire par les intrigues de quelques ambitieux, jusqu'au point de se rendre peut-être coupables de la dernière des lâchetés : LA TRAHISON, et complices sans doute inconscients des fauteurs du plus terrible cataclysme social : LA RÉVOLUTION.

Quelle sera la dernière réponse du Maréchal à toutes ces intrigues ?

Nous savons que samedi tous les ministres ont été mandés à l'Élysée pour assister à un conseil extraordinaire qui a duré plusieurs heures, et dans lequel la discussion est devenue à un moment donné très-vive et très-agitée.

Il a été notamment question de l'ultimatum des gauches, des entrevues de MM. Grévy et d'Audiffret-Pasquier ; mais il faut nous taire, quant à présent, sur certaines

résolutions irrévocables qui ont failli être prises.

Nous n'ajouterons qu'un seul mot : le parti conservateur n'a-t-il pas le droit de dire aux constitutionnels du Sénat : « Prenez garde, c'est entre vos mains que sont en ce moment les destinées de la France, la défense de la société en péril ! »

Le parti conservateur n'a-t-il pas aussi le droit de dire hautement au Maréchal : « Vos ennemis demandent votre déshonneur, ils vous proposent de capituler, de déserteur votre devoir. Si vous n'avez ni défaillance ni découragement, vous ne serez pas abandonné du Sénat à l'heure du péril, et lors même que vous seriez trahi par les constitutionnels, n'oubliez pas que LA FRANCE CONSERVATRICE ATTEND DE VOUS SON SALUT CONTRE LA RÉVOLUTION. »

Chronique générale.

Dans sa séance de vendredi, le Sénat a procédé au scrutin pour la nomination de la commission d'enquête chargée de constater les causes auxquelles peuvent être attribuées les souffrances du commerce et de l'industrie, et de rechercher les moyens d'y porter remède.

La commission d'enquête doit être composée de 18 membres.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre des votants,	258
Majorité absolue,	130
Ont obtenu	
MM.	
Joubert,	139 voix.
Dufournel,	137
Ancel,	136
Bramé,	136
Montgolfier,	136
Pouyer-Quertier,	136
Vieillard-Migeon,	136
Feray,	135
Hubert-Delisle,	135
Mayran,	134
Chesnelong,	134
Cunin-Gridaine,	134
Dupuy de Lôme,	134
Teisserenc de Bort,	130

Ces quatorze sénateurs ayant seuls obtenu la majorité absolue sont nommés membres de la commission d'enquête.

Le second tour de scrutin aura lieu aujourd'hui lundi pour l'élection des quatre autres membres.

On lit dans l'Union :

« Le Maréchal a fait appeler MM. les présidents de la chambre et du tribunal de commerce de la Seine. Cette invitation est une réponse indirecte aux pétitions fabriquées dans les officines révolutionnaires. Il est évident que ce mode d'information sur la situation des affaires à Paris est aussi correct qu'il doit être efficace. Nous ne pouvons en dire autant de pétitions où perçait la passion politique plus que le souci des intérêts industriels, et qui, d'ailleurs, sont contredites par des pétitions absolument en désaccord avec les premières sur les causes du malaise, qu'on est unanime à signaler. »

Les républicains rendent le Maréchal responsable de la crise, bien que celle-ci soit générale en Europe. Ne serait-il pas

plus logique, si l'on veut attribuer une influence sur les affaires à la politique du jour — et cette influence existe partiellement — de charger d'une lourde responsabilité la majorité de la Chambre, encouragée, nous le reconnaissons, par de fâcheuses hésitations de l'Élysée.

« Cette majorité se fait une arme, contre le pays, en même temps que contre le Maréchal, du refus du budget. Sous prétexte de défendre de prétendus droits parlementaires, elle va jusqu'à demander à la tribune ou dans la presse républicaine des garanties insultantes pour le pouvoir exécutif, et à réclamer, sous forme d'ultimatum, une atteinte grave, décisive à la Constitution. »

Le bruit d'un message présidentiel qui serait lu aujourd'hui aux deux Chambres a circulé avec une certaine persistance pendant toute la journée d'avant-hier.

Dans ce message, le Maréchal ferait, dit-on, de nouveau appel à tous les hommes de bonne volonté pour amener une entente et faciliter le vote du budget.

L'Union croit savoir que cette nouvelle est dénuée de fondement.

M. le Maréchal-Président a fait demander samedi soir à M. le préfet de police une liste des dix plus importants négociants de Paris avec lesquels il désire s'entretenir.

Samedi, avant la séance, la commission du budget s'est réunie.

M. Gambetta a prononcé un long discours, très-violent, à la suite duquel la commission a décidé de refuser même le vote des quatre contributions.

On prétend, en outre, que la commission aurait décidé que le projet du ministère ne serait pas rapporté et que la commission attendrait, pour déclarer sa résolution, une mise en demeure du gouvernement.

Le Salut public, de Lyon, annonce qu'en vertu d'un ordre ministériel, les commissaires de police viennent de faire retirer des étalages de divers marchands les armes à feu ou autres qui s'y trouvaient. Seuls, les armuriers pourront désormais vendre des armes. La tolérance que l'on avait laissée il y a déjà quelque temps aux autres marchands, de vendre des armes, va donc cesser d'exister.

LES INVALIDATIONS.

Sur 450 élections qui restent à valider, 438 appartiennent à la droite et 12 à la gauche. Sur ces 438, 59 ont été conquises sur l'ancienne majorité des 363, et les intentions manifestes des gauches sont de faire porter leurs arrêts sur ces 59 députés. Toutefois, les républicains commenceront par ajourner jusqu'après l'enquête toutes les élections faites à une imposante majorité, sauf à les invalider plus tard, c'est-à-dire lorsque, maîtres du pouvoir, ils pourront, par un remaniement du personnel administratif, assurer la victoire à leurs amis. Quant aux élections conservatrices faites à une faible majorité, elles seront invalidées.

On raconte, dans les couloirs de la Chambre, par suite de quelle intrigue locale a été ajournée la validation de l'élection de Bressuire.

La sous-commission avait conclu à l'unanimité à la validation, après avoir entendu les récriminations du candidat évincé, M. Jouffraut ; le bureau avait adopté ces conclusions, sans trouver lieu à renvoi du dossier à la commission d'enquête et sans formuler aucun blâme. M. Jouffraut, apprenant ce résultat, charge M. Antonin Proust de réclamer un délai de deux jours. M. Proust est ce député des Deux-Sèvres qui, l'an dernier, avait pris la peine de monter à la tribune pour faire annuler l'élection de son collègue du département. Mercredi donc, il va trouver M. de La Rochejacquelein et lui dit :

« Votre élection est inattaquable, elle va être validée, mais j'ai promis à M. Jouffraut de faire différer jusqu'à jeudi, parce qu'il attend des protestations. Je sais qu'il ne trouvera rien, parce qu'il n'y a rien, vous serez validé jeudi. »

M. de La Rochejacquelein lui répond : « Ce délai n'a pas été demandé à la Commission, le bureau a repoussé tout ajournement, il a adopté le rapport. Un étranger n'a pas plus que moi le droit de modifier cette détermination. M. Jouffraut agit depuis trois semaines le pays pour provoquer des protestations qui ne se produisent pas ; il ne m'appartient pas de prolonger cet état. »

M. Proust venait de dire à des chefs de la gauche, qui le répétaient, qu'il y avait lieu de valider sans protestations ; mais aussitôt, il se met à parcourir les bancs de la gauche, en donnant le mot d'ordre d'ajourner.

Tout ceci a été vu et entendu par un grand nombre de députés. Jamais on n'avait vu un candidat évincé tenir en échec les décisions d'une commission et d'un bureau. Voilà ce que les républicains font de la dignité et de l'indépendance parlementaires.

On signale dans différents cantons des départements de l'Est une propagande effrénée faite par les radicaux contre les pouvoirs du Maréchal.

On remarque malheureusement la tolérance des agents de l'autorité qui ne prennent aucune mesure répressive pour s'opposer à cette propagande.

Les chefs du parti radical dans plusieurs grandes villes du Midi ont reçu, disent-ils, de Paris, l'invitation d'encourager tous les bons citoyens à la patience jusqu'à la fin du mois, les républicains se chargeant du dénouement de la crise... à bref délai.

Plusieurs sénateurs ont reçu de divers départements des lettres de menaces les plus violentes s'ils osaient une seconde fois voter la dissolution.

La plupart de ces lettres ne portent pas de signatures ou sont signées de noms absolument illisibles.

Le même fait s'est déjà produit au moment de la première dissolution.

Le Congrès ouvrier qui devait s'ouvrir à Lyon, le 10 décembre, a été remis au 28

janvier. La commission a, sans nul doute, l'espoir qu'à cette époque la démocratie sera triomphante, et que, sous l'influence de ce nouveau régime, des assises socialistes pourront être tenues avec plus de profit.

Paris-Journal résume en quelques lignes les aspirations de messieurs les radicaux. Ils ne veulent ni celui-ci, ni celui-là; ils veulent simplement que le Maréchal s'en aille:

« Déjà les radicaux se disputent entre eux la présidence de la République. A ceux qui désignent le général Chanzy, le *Republicain*, de M. Duportal, a répondu: « Pas plus de Chanzy que de Mac-Mahon. » On commence à parler de Victor Hugo. A ceux qui mettent en avant le nom de M. Dufaure, le *Réveil* déclare qu'il suffira de signaler ces manœuvres à la majorité républicaine pour qu'elle en fasse bonne et prompt justice. » On ne parle plus de M. Grévy, jugé sans doute trop pâle et trop correct. En revanche, on nous déclare, sans y mettre plus de façon, qu'en face de la souveraineté du peuple, il n'y a pas de loi qui tienne. »

La *Lanterne* ne conteste pas que la gauche, en refusant le budget, s'amuserait à ruiner la France pour se venger du Maréchal; et que la gauche, en votant le budget, pourrait épargner un désastre au pays. Seulement, l'organe de M. Rochefort (de la Commune) veut que le budget ne soit voté que « si M. de Mac-Mahon obéit à la volonté nationale » et il demande « qui doit céder, de la France ou du Président. » C'est toujours la même prétention, à la fois fautive et inconstitutionnelle: la majorité d'une seule Chambre, c'est « la France, » selon les radicaux. Certains de ces messieurs poussent cette théorie illégale et inexacte si loin qu'on les entend se qualifier eux-mêmes de « la France » tout comme S. M. Louis XV, qu'ils n'aiment pourtant pas.

Lisez la *Republique française*. Quand M. Gambetta a une fantaisie, c'est « la France » qui le veut; quand M. Ferry a parlé, c'est encore et toujours la « France. » Tout cela est absurde et contraire à la loi. Le Sénat est aussi bien « la France » que la Chambre basse, et la majorité radicale (réduite de 50 voix) n'a aucune suprématie sur le Sénat ni sur le Maréchal, aucun ordre à leur donner.

CONTRADICTIONS RÉPUBLICAINES.

Les républicains, dit l'*Union de l'Ouest*, n'aiment pas les coups d'Etat, les coups d'autorité, les manifestations du pouvoir personnel; mais cela n'empêche pas qu'ayant le pouvoir ils conseillent volontiers les coups de tout genre, sans se soucier en rien des règles parlementaires:

Lisez, par exemple, ce petit fragment:

« S'il avait autant d'initiative gouvernementale que d'obstination parlementaire, M. Thiers comprendrait que les difficultés du moment doivent être dénouées par un coup d'autorité. La volonté souveraine, nullement assujettie à des lois écrites, peut bien, en effet, revêtir la forme d'une extra-légale dissolution, et prendre pour instrument le sauveur qu'elle avait pressenti en le nommant vingt-cinq ou vingt-six fois. Celui-là même que les circonstances ont placé si haut, l'assentiment public et l'acclamation universelle l'absoudraient certainement et le remercieraient avec reconnaissance, s'il appelait le pays à ratifier son œuvre et à consolider par une Constitution et des lois complémentaires les institutions définitives de la France. »

LA NÉCESSITÉ, cette suprême loi de toutes les choses humaines, commande une issue violente à une situation que les représentants du pays ne veulent pas trancher eux-mêmes en se retirant. »

Ceci fut écrit et publié, en 1872, par M. Armand Duportal, dans l'*Emancipation*, de Toulouse, et, comme on le voit, ces conseils s'adressaient à M. Thiers, le père de la République parlementaire, à ce que l'on dit.

Quels sinistres farceurs!

LA CRISE COMMERCIALE.

Le *Figaro*, pour constater que le malaise

des affaires commerciales ou industrielles est général, a cité ce fait:

« Il y a eu à Boston, pendant le mois dernier, quarante faillites dont le passif total s'élève à plus de quarante millions de francs. »

Le *Republicain*, de M. Duportal, publie une fantaisie qui veut être humoristique et qui s'intitule: *Lettre de mon bottier*. Ledit bottier se plaint, — avec un accent alsacien assez bien imité, — de ce que les affaires ne vont pas. Il fait notamment observer qu'il ne fait plus de bottines... pour les bains de mer! (Textuel.)

Le *Republicain* fait là, sans le vouloir, — une bien bonne critique des gens qui veulent absolument imputer à la « réaction » le marasme des affaires. A en croire le bottier du *Republicain*, ce serait la faute de M. le maréchal de Mac-Mahon si l'hiver est venu interrompre les bains de mer. Cet excellent bottier est bien le type du bottier républicain... C'est toujours la faute au gouvernement.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, qu'on ne saurait soupçonner de complaisance à l'égard du gouvernement français, constate aujourd'hui, non sans laisser percer une sorte de satisfaction, qu'à la suite du conflit engagé entre la présidence de la République et la Chambre des députés, on a pu remarquer une recrudescence menaçante dans la propagande socialiste en France:

« La nouvelle feuille communiste, dit la *Gazette*, qui paraît à Paris sous le titre de *l'Egalité*, est commanditée par le bureau central de l'Internationale, établi depuis quelques mois à Gand; les chefs du socialisme en Allemagne, Babel et Liebknecht, en sont collaborateurs. L'organisation du parti socialiste fait de nouveaux et rapides progrès en France; il est hors de doute que la démocratie communiste reparaitra sous peu dans l'arène, et cela avec des forces dont on ne se fait pas d'idée, si la crise doit prendre un caractère plus aigu. »

« Il n'y a pas de pays où les résolutions du congrès de Gand aient trouvé plus d'échos qu'en France. Thiers croyait déjà la France guérie pour longtemps de la démocratie socialiste, qu'il prenait pour une épidémie morale; ce qui se passe prouve combien il s'était trompé. Voilà le prolétariat français qui rentre déjà sur la scène en phalanges serrées. »

On lit dans la *France* cette phrase que nous proposons à la méditation de ceux qui croient au talent d'écrivain de M. de Girardin. — On y retrouve condensées et mises en relief, toutes les qualités qui distinguent le style du fougueux adversaire du gouvernement:

« Ainsi se dénoue d'elle-même, par la main de la majorité, sans atteinte portée à aucune liberté et sous le pied d'un grand citoyen, une très-dangereuse étincelle de guerre civile. »

« Ce grand citoyen manquera-t-il donc à la France? »

Voyez-vous cette étincelle qui se dénoue sous un pied? Et ne regrettez-vous pas que la France manque d'un grand citoyen qui soit doué de ce pied-là et qui s'en serve?

Et, s'il allait s'en servir, le grand citoyen à qui s'adresse M. de Girardin!

Une statistique curieuse:

Depuis le 4 septembre 1870, nous avons eu en France:

- 7 ministres présidents du conseil;
- 5 ministres des affaires étrangères;
- 49 ministres de l'intérieur;
- 7 ministres de la guerre;
- 8 ministres de la marine;
- 8 ministres de la justice;
- 40 ministres des finances;
- 9 ministres de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;
- 40 ministres des travaux publics;
- Et 44 ministres de l'agriculture et du commerce.

En exceptant M. le duc Decazes, deux ministres seulement, M. Dufaure et M. Jules Simon sous M. Thiers, ont fourni une carrière de plus de deux ans; c'est naturellement M. Jules Simon qui est resté le plus longtemps, deux ans et huit mois.

Tous ces chiffres prouvent quelle stabilité on peut espérer sous la République.

Plusieurs journaux ont annoncé l'envoi d'une adresse à Garibaldi, votée par les corporations ouvrières parisiennes; voici ce document qu'aucun journal radical ne nous a encore fait connaître:

LES CORPORATIONS ET ASSOCIATIONS OUVRIÈRES PARISIENNES AU CITOYEN GARIBALDI.

« Illustre citoyen,

« Vu les éminents services rendus par vous à la démocratie universelle et, en 1870, à notre patrie alors envahie par l'étranger;

« Vu le mandat de député à l'Assemblée nationale que le département de la Seine vous a spontanément confié en 1871;

« Vu les efforts tentés par le cléricisme international pour exciter criminellement l'un contre l'autre le peuple italien et le peuple français;

« Au nom de la paix universelle et de la fraternité des peuples;

« Les soussignés, délégués des corporations et associations ouvrières de Paris, réunis en assemblée générale et prononçant à l'unanimité, ont l'honneur de vous inviter à venir visiter, à Paris, l'Exposition universelle de 1878.

« Agréer, illustre citoyen, l'expression de notre reconnaissance et de nos sentiments profondément dévoués.

« Paris, le 24 novembre 1877. »

(Suivent les signatures.)

Nous savons de bonne source que le nombre des signatures n'a pas répondu à l'attente des meneurs de cette affaire. On comptait sur l'adhésion d'environ cent cinquante corporations, mais il a fallu se contenter de moins. C'est à peine si un tiers a donné: une série de signatures de fantaisie a fait le reste. D'ailleurs Garibaldi n'y verra que du feu.

Etranger.

Russie. — La *Pall Mall Gazette* analyse un article publié par la *Gazette* (russe) de Saint-Petersbourg, et qui, au dire de l'Agence Hayas, « a fait sensation dans les cercles du gouvernement de Berlin ».

Nous reproduisons cette analyse à titre d'information:

« Le temps est proche, dit le journal russe, où la guerre va être finie et où l'action de la diplomatie va commencer. Quelle part la France prendra-t-elle dans cette œuvre? L'Angleterre sera contre nous; l'Autriche, si elle ne nous est pas hostile, ne nous sera pas favorable non plus; l'Allemagne et l'Italie prendront probablement une attitude passive, mais que dira la France? »

« Les questions qui touchent à la Méditerranée et au canal de Suez ont pour elle une importance essentielle, et elle ne peut rester indifférente à la solution qui leur sera donnée. Si elle n'y prend pas part par son vote, elle risque d'y perdre tellement qu'elle sera obligée, dans un avenir plus ou moins éloigné, de chercher à réparer cette perte avec son sang. »

« La France permettra-t-elle à l'Angleterre de devenir maîtresse absolue de la Méditerranée? Appuiera-t-elle notre plan de rendre libre l'Archipel et la mer Noire? ou sera-t-elle assez aveugle pour laisser l'Angleterre fermer ces deux mers? Par exemple, si cette dernière s'annexe l'île de Crète, la France prendra-t-elle Chypre, qui lui a appartenu, ou laissera-t-elle sa voisine et rivale s'agrandir? »

« Nous perdrons beaucoup si la Grande-Bretagne seule prenait part aux prochaines négociations de paix, car si amicale que soit pour nous l'Allemagne, elle ne peut pas nous donner un concours matériel efficace, attendu que ses intérêts dans la question d'Orient sont trop abstraits et d'un caractère trop peu matériel pour lui donner une influence réelle. D'ailleurs, elle ne voudrait pas risquer de compromettre ses relations avec les autres puissances par attachement pour nous, et nous n'aurions pas le droit de le lui demander. Si donc nous n'avions pas l'appui de la France, nous aurions à traiter de la paix avec les mêmes ennemis, la Turquie et l'Angleterre, et le même douteux ami, l'Autriche. »

« Mais jusqu'à quel point pouvons-nous compter sur la France? Ce qui pourrait maréchal de Mac-Mahon persister dans son attitude présente. La France y perdrait, son gouvernement, pour une cause ou pour terre au détriment de la France, cela rendrait aussi difficile que l'a été notre campagne militaire. »

Chronique militaire.

Les mouvements ci-après ont lieu aujourd'hui 3 décembre, sur le territoire de la 6^e région.

La portion principale du 2^e hussards (état-major et 4 escadrons) quitte le camp de Châlons pour se rendre à Commercy, qui deviendra sa garnison définitive.

La portion principale du 2^e cuirassiers (état-major et 4 escadrons) quitte Commercy pour aller tenir provisoirement garnison au camp de Châlons.

Le quartier général de la 2^e brigade de cuirassiers est transféré à Saint-Mihiel, résidence définitive du général qui commande cette brigade.

Le général Bourbaki vient de réduire à un régiment l'effectif militaire du camp de Sathonay. Les troupes sont rentrées dans leurs casernes respectives.

A la date du 31 mars 1877, la cavalerie de l'armée française comptait 3,338 officiers de tous grades, dont 2,310 sortant des rangs, 1,028 de l'Ecole de Saint-Cyr ou de l'Ecole polytechnique, et 5 entrés dans l'arme par des causes diverses.

Le nombre de 2,310 officiers ayant servi comme soldats se décompose ainsi qu'il suit: 5 généraux de division, 14 généraux de brigade, 43 colonels, 16 lieutenants-colonels, 153 chefs d'escadrons ou majors, 706 capitaines, 762 lieutenants, 641 sous-lieutenants.

Dans les 1,073 officiers provenant des Ecoles, on compte 12 généraux de division, 31 généraux de brigade, 65 colonels, 64 lieutenants-colonels, 127 chefs d'escadrons ou majors, 349 capitaines, 164 lieutenants, 261 sous-lieutenants.

Les cinq officiers entrés dans l'arme par causes diverses, sont: 1 général de division, M. le duc de Nemours; 1 colonel, M. Goybaud, aujourd'hui général de brigade, venant de l'armée sarde, à la suite de l'annexion de la Savoie à la France en 1859; 1 lieutenant-colonel, M. le duc de Chartres, ayant servi comme officier pendant plusieurs années dans l'armée sarde et dans l'armée fédérale, lors de la guerre de la sécession, et admis dans l'armée française après la guerre de 1870-1871, à laquelle il a pris, comme volontaire, une part glorieuse dans les colonnes de l'armée de la Loire; 1 capitaine, M. de Villes, aujourd'hui chef d'escadrons, venant, comme M. le général Goybaud, de l'armée sarde; 1 sous-lieutenant, M. Monthu, ancien lieutenant d'état-major auxiliaire pendant la guerre 1870-1871 et maintenu dans l'armée en raison des services qu'il a rendus.

Le nombre des officiers de cavalerie sortant des rangs est des deux tiers de l'effectif général, et une large part d'avancement est faite à cette catégorie d'officiers dans les grades supérieurs, puisqu'ils comptent pour plus de moitié dans le grade de commandant, pour un sixième environ dans les grades de colonel et de lieutenant-colonel, et pour un tiers à peu près dans ceux de général de brigade et de général de division.

Les moyennes de l'âge par grade ont les extrêmes suivants, en allant du plus jeune au plus âgé:

- Généraux de division, 47 et 65 ans.
- Généraux de brigade, 42 et 62 ans.
- Colonels, 44 et 60 ans.
- Lieutenants-colonels, 37 et 58 ans.
- Chefs d'escadrons ou majors, 35 ou 58 ans.
- Capitaines, 26 et 54 ans.
- Lieutenants, 24 et 53 ans.
- Sous-lieutenants, 21 et 53 ans.

Le département de la Seine a lui seul fourni 360 officiers, plus du 10^e de l'effectif; puis viennent les départements de la Moselle, du Bas-Rhin, Meuse, Meurthe, Nord, Ardennes, qui en donnent 116, 103, 90, 88, 88, 70.

Les départements qui fournissent le moins d'officiers de cavalerie sont: l'Ardeche, l'Aube, Tarn-et-Garonne, la Loire, le Loiret, les Deux-Sèvres,

l'Arveyron, la Corse, la Haute-Loire, le Lot, les Basses-Alpes, la Mayenne, la Vendée, le Finistère, le Cantal, la Lozère, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Savoie et la Haute-Savoie.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Achille Joubert, sénateur de Maine-et-Loire, a été nommé de la Commission d'enquête relative à la crise industrielle, le premier élu de la liste, par 139 voix.

Nos trois sénateurs ont voté pour que la Commission d'enquête fût élue au scrutin de liste.

A la Chambre des députés, dans le scrutin sur l'élection de M. le baron Gorse, invalidée par 313 voix contre 212, M. Benoist a voté pour l'invalidation; nos autres députés ont voté contre.

Le célèbre capitaine Boyton a écrit à Angers pour demander divers renseignements concernant la Loire et la Maine: son intention serait de faire un voyage au long cours sur la Loire, et à son retour de donner à Angers même une séance avec son appareil.

Vernantes. — La semaine dernière, une petite fille de 3 ans, Clémentine Trevert, de Vernantes, a été ensevelie par un éboulement de sable, dans une sablière où elle jouait avec ses frères. Malgré la promptitude du sauvetage, elle avait cessé de vivre quand on a pu la dégager.

Angers. — Les fonctions de Doyen à la Faculté libre des sciences d'Angers, qui va s'ouvrir sous peu de jours, seront remplies par M. Tarnier, docteur ès-sciences mathématiques, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris. Examinateur pour l'École militaire de Saint-Cyr pendant près de vingt ans, ce savant distingué s'est acquis une réputation qui nous dispense de tout éloge. Ses traités d'arithmétique, d'algèbre et de trigonométrie sont devenus classiques et se trouvent dans toutes les mains.

Parthenay. — On annonce la mort à Parthenay de M. Jules Faily, ancien représentant du peuple en 1849. — A cette époque, M. Faily fut élu par 23,642 voix. Il était candidat républicain aux élections sénatoriales d'il y a deux ans et échoua avec M. Maichain.

Voici une nouvelle qui ne fera sans doute pas de peine aux jurés désignés pour la prochaine session des assises de la Haute-Vienne, en même temps qu'elle est une bonne note pour ce département.

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, les jurés ont été contremandés.

Redon. — Il y a quelques jours, à l'arrivée du train de Nantes qui entre en gare de Redon à 8 heures 40 minutes du matin, un voyageur de seconde classe prévenait M. le chef de gare que dans le compartiment d'où il sortait se trouvait un malade qui depuis la dernière station à peu près se trouvait très-gravement indisposé. Ce voyageur malade fut retiré de la voiture, et, sur l'avis de M. le docteur Gascon, médecin de la Compagnie, transporté à l'hôtel du Lion-d'Or. Il y est mort presque aussitôt arrivé, des suites de la rupture d'un anévrisme.

La victime de ce triste accident est M. de Chantelou, âgé de 56 ans, propriétaire, habitant Nantes. Il allait à Josselin recevoir des prix de fermage. Son corps a été emmené à Nantes par les soins de sa famille.

Une loi utile. — Tandis que la majorité de nos députés se creuse la tête pour rechercher les meilleurs moyens d'escalader le pouvoir, les étrangers nous donnent l'exemple des lois utiles, en s'occupant de ce que nous devrions, avant tout, avoir à cœur, c'est-à-dire les intérêts de la France.

Un télégramme de Washington nous informe que le Congrès vient d'être saisi d'un projet de loi autorisant les exposants américains, inscrits pour l'Exposition universelle de Paris, à construire sur les terrains du Trocadéro, sous la surveillance du commissaire général, un vaste établissement économique destiné à démontrer à la France quelle utilité elle peut retirer du maïs.

L'auteur du projet prouve que cette expérience aurait pour double résultat, d'abord d'engager les contrées européennes à se servir de l'alimentation à bon marché du maïs dans des proportions aussi considérables qu'on l'emploie aux Etats-Unis.

Ce qui aurait pour conséquence la diminution de près de cinquante pour cent des prix des céréales et mettrait ainsi tous les pays d'Europe à l'abri de la disette et de la famine.

Ensuite, cette consommation du maïs permettrait aux Etats-Unis d'avoir en Europe un grand débouché de cette production qu'ils cultivent dans de gigantesques proportions.

Publications de mariage.

Vincent Gané, journalier, de Saumur, et Léontine Leclairche, chapeletière, même ville.

Jean Chambol, domestique, d'Zeuze (Allier), et Augustine Forest, domestique, de Saumur.

Faits divers.

Vendredi dernier, jour de la foire de Châteaulin (Finistère), il y a eu une grande émotion dans cette ville et aux environs: un loup enragé venait d'être signalé comme parcourant la campagne limitrophe et semant la terreur dans la commune de Dinéault.

Dans une ferme, située juste en face du Ménez-Braz, il a littéralement dévoré la tête d'un enfant, déchiré ensuite un second enfant d'une douzaine d'années; puis, dans une ferme, horriblement abîmé, entre autres, une jeune fille de vingt-deux ans et un petit garçon, qui est mort quelques heures après.

Plus de dix personnes ont été atteintes. Cette horrible bête a fait, en outre, une masse de victimes sur la race animale; aussi la panique était-elle indescriptible à la foire. Tout le monde rentrait le bétail en hâte. Une troupe de chasseurs s'était mise à la poursuite du dangereux fauve.

Ils n'avaient point eu le succès d'en retrouver la piste, quand, heureusement, samedi matin, on apprenait que le terrible carnassier venait d'être abattu par un cultivateur de Dinéault, qui l'avait surpris au moment où il était en train de piller son chien à l'attache dans sa cour.

Un empoisonnement mystérieux. — M^{me} veuve Pellegrin, femme de l'ancien directeur du Grand-Théâtre de Marseille, arrivait, il y a cinq jours, dans cette ville, appelée qu'elle était, par quelques affaires.

Judi matin, elle quittait l'hôtel d'Oran, où elle habitait, et se rendait au sanctuaire de Notre-Dame de la Garde, afin d'y entendre la messe. A midi, on la relevait sur le cours Pierre-Puget, en proie à d'atroces douleurs d'entrailles. Transportée à la pharmacie de la rue de Breteuil, un médecin appelé à lui donner des soins reconnut les symptômes d'un empoisonnement. Ramenée chez elle en voiture par des gardiens de la paix, M^{me} Pellegrin put à peine prononcer quelques paroles; deux amis, qu'on avait prévenus, arrivèrent juste à temps pour la voir mourir.

D'après les quelques mots dits par la malheureuse femme, on sait que, rencontrée par une personne qu'elle connaissait, elle avait accepté d'elle un verre de sirop, et qu'à la suite de l'absorption de ce rafraîchissement, des douleurs atroces l'avaient saisie. 7,000 francs en billets de banque, que M^{me} Pellegrin portait sur elle, ont disparu.

Une enquête est ouverte.

On écrit de Lille:

Un épouvantable accident s'est produit la semaine dernière, vers deux heures du matin, à Bourgour, sur le canal, près du moulin Spicker.

Le bateau du nommé Morlion, de Dunkerque, chargé de briques à destination de Bergues, devait partir dans la matinée. Mais le temps était si mauvais que le départ fut retardé. La nuit fut si horrible que Morlion resta debout pour surveiller son bateau. Tout alla bien jusqu'à deux heures.

A ce moment, le vent changea de direction et souffla avec une telle fureur que les vagues étaient chassées au dessus du bateau, qui ne tarda pas à sombrer.

Morlion, voyant le danger que couraient sa femme et ses cinq enfants qui dormaient dans la cabine, se mit à crier: « Au secours! » Ses cris furent entendus par un batelier en station dans le voisinage. Il accourut et tous les deux s'élançèrent dans la cabine envahie par les eaux.

Ils parvinrent, après des efforts désespérés, à sauver la femme et deux enfants; mais trois autres enfants, Oscar, âgé de sept ans, Arthur, âgé de cinq ans, et Hélène, âgée de trois ans, furent noyés.

Les cadavres de ces pauvres petits enfants ont été emportés par les eaux. Celui d'Oscar a été retrouvé; on cherche les deux autres.

Enterrement vivante. — La cour d'appel de Naples vient de juger une affaire qui suscite un monde de pensées effrayantes.

Appelé à soigner une femme V., sur le point d'accoucher, un médecin ignorant prit un évanouissement prolongé pour la mort, et constata le décès de la malheureuse, qui fut enterrée dans le caveau des pauvres. A quelques jours de là, ce caveau fut ouvert pour recevoir les restes d'un enfant. Quelle ne fut pas alors la stupeur des assistants lorsqu'ils s'aperçurent que le ruban avec lequel les jambes de la femme V... avaient été attachées était brisé! Ses jambes étaient contusionnées, ses mains et sa bouche indiquaient clairement que la malheureuse avait dû longtemps lutter pour défaire les liens qui retenaient ses poignets. La femme V... avait été enterrée vivante!

Le médecin qui a constaté le décès et le maire qui a autorisé l'inhumation ont été condamnés chacun à trois mois de prison pour homicide involontaire.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 3 décembre 1877.

Le grand succès du jour

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Clairville et Charles Gobet, musique de Robert PLANQUETTE.

1^{er} tableau: Le Retour de l'autre monde.
2^e tableau: Le Marché de Corneville.
3^e tableau: La Salle des Fantômes.
4^e tableau: La Folie du Vieux Gaspard.

Distribution. — Gaspard, MM. Boulanger; le marquis, Martin; Grenicheux, Davy; le bailli, Dorlin; le tabellion, Chauvier; Cachalot, Letempe; Gripardin, Elie; Fournard, Golombeau; Serpolette, M^{me} Rita Lelong; Germaine, E. Simon; Manette, Valérie; Jeanne, Golchein; Marguerite, G. Leroy; Gertrude, E. Leroy; Suzanne, Letempe; Catherine, Dorlin.

Paysans, paysannes, cochers, domestiques, servantes, gardes-champêtres, ménagères, etc., etc.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Soixante personnes concourront à cette représentation.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THÉAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro:

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 par AN. 4 par AN.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Pour guérir radicalement, 30 ans de succès. Preuves fr. M. Goutaud-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affirmé.

Aux ASTHMATIQUES

L'Asthme, la Toux, l'Oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). 15 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratuite.

Refusez les contrefaçons.

— N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardes, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence; le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N^o 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.
Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Batai, 11.

Cure n^o 62,476.

Sainte-Romaine-des-Isles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARAT, curé.

Certificat N^o 69,719.

HYDROPIESIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 288 tasses, 36 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques.

D'IMMEUBLES

Appartenant à la mineure Ecot, de Montreuil-Bellay, Situés communes de Concourson et des Verchers.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent soixante-dix-sept, à midi, en la salle de la Mairie de Concourson.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le seize août mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de M^{lle} André-Eugénie-Julie-Joséphine Ecot, fille mineure, issue du mariage de M. Jules-Toussaint Ecot, banquier, demeurant à Montreuil-Bellay, avec dame Eugénie-Joséphine-Elisabeth Ecot, aujourd'hui décédée; cette délibération tenue devant M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le vingt-sept juillet mil huit cent soixante-dix-sept;

Et à la requête de M. Jules-Toussaint Ecot, ci-dessus qualifié et domicilié;

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de sa fille mineure, ci-dessus nommée;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

En présence ou lui dûment appelé de M. Joseph-Michel Ecot, banquier, demeurant à Montreuil-Bellay;

Au nom et comme subrogé-tuteur de ladite mineure;

Il sera, le dimanche vingt-trois décembre mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la salle de la Mairie de Concourson, et par le ministère de M^e Taureau, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, par jugement du tribunal civil de Saumur, du huit novembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Concourson.

1^{er} lot.
Cinquante ares quatorze centiares de terre labourable, sis au Port, joignant au nord le sieur Grignon, au levant le sieur Coquin, au midi et au couchant des chemins.
Sur la mise à prix de deux mille six francs, ci. 2,006 fr.

2^e lot.
Cinquante-un ares cinquante centiares de terre, sis au Port, joignant au nord Leblanc, au levant un chemin, au midi M. de Montj, au couchant le sieur Bardou.
Sur la mise à prix de mille huit cent soixante-quinze francs, ci. 1,875 »

A reporter. 3,881 »

Report. 3,881 »

3^e lot.
Soixante-quinze ares vingt centiares de pré, sis aux Goises, joignant au nord la rivière le Layon, au levant le sieur Grignon, au midi le sieur Thourlet et le sieur Charruau, au couchant le sieur Barrault.
Sur la mise à prix de deux mille quatre cent soixante-deux francs, ci. 2,462 »

4^e lot.
Soixante-onze ares vingt-neuf centiares de pré, sis aux Goises, joignant au nord la rivière du Layon, au couchant les héritiers Lebrun, au nord le sieur Barrault et un chemin d'exploitation.
Sur la mise à prix de deux mille trois cent trente-trois francs, ci. 2,333 »

5^e lot.
Soixante-quatre ares quarante centiares de terre à blé, sis aux Varannes, joignant au nord Leger et autres, au levant le sieur Mestreau, au midi le sieur Philipon, le sieur Davy et autres, et le sieur Gervais au couchant.
Sur la mise à prix de mille trois cent quatre-vingt-douze francs, ci. 1,392 »

6^e lot.
Un hectare quarante ares soixante-sept centiares de terre en luzerne, sis au Pâtis, joignant au nord le sieur Quélineau, au levant le sieur Besnier, au midi le chemin, au couchant le onzième lot.
Sur la mise à prix de deux mille quarante-huit francs, ci. 2,048 »

7^e lot.
Un hectare soixante-neuf ares onze centiares de terre, sis au Pâtis, joignant au nord les sieurs Charruau et Léger, et au levant le dixième lot, au midi un chemin, au couchant le sieur Maitreau.
Sur la mise à prix de trois mille trois cent soixante-dix-neuf francs, ci. 3,379 »

8^e lot.
Quarante-trois ares quarante-trois centiares de terre, en luzerne, sis aux Gohardes, lieux dits aussi les Servettes, longeant au couchant la route de Vihiers.
Sur la mise à prix de onze cent quatre-vingt-quatre francs, ci. 1,184 »

9^e lot.
Seize ares trente centiares de terre, sis aux Gohardes, longeant au levant ladite route de Vihiers.
Sur la mise à prix de quatre cent quarante-quatre francs, ci. 444 »

10^e lot.
Trente-quatre ares qua-

Report. 17,123 »

tre-vingt-treize centiares de terre, en luzerne, sis à la Haye-Salard, joignant au nord le sieur Cormier, au levant la dame Coquin, au midi la route de Vihiers, au couchant le chemin.
Sur la mise à prix de onze cent quarante-trois francs, ci. 1,143 »

11^e lot.
Trente-quatre ares trois centiares de terre, en luzerne, sis à la Haye-Salard, joignant au nord la route, au levant Fillocheau, au midi le chemin, au couchant la dame Coquin.
Sur la mise à prix de onze cent quatorze francs, ci. 1,114 »

12^e lot.
Sept ares soixante centiares de terre, sis à la Goharde, joignant au nord le sieur Piau, au levant le sieur Martin, au midi le sieur Perroteau, au couchant le sieur Bodineau.
Sur la mise à prix de cent quatre-vingts francs, ci. 180 »

13^e lot.
Seize ares quatre-vingt-onze centiares de terre, sis aux Quarteries, joignant au nord le sieur Roulleau, au levant un chemin d'exploitation, au midi le sieur Deschamps, au couchant le dix-huitième lot.
Sur la mise à prix de trois cent trente-huit francs, ci. 338 »

14^e lot.
Trente ares trente-deux centiares de terre, en luzerne, sis aux Quarteries, joignant au nord ledit sieur Roulleau, au levant le dix-septième lot, au midi le sieur Deschamps, au couchant le sieur Guitoncau.
Sur la mise à prix de quatre cent quatre-vingt-seize francs, ci. 496 »

15^e lot.
Vingt-trois ares quatre-vingt-douze centiares de terre, situés au même lieu, joignant au nord le sieur Roulleau, au levant le chemin d'exploitation, au midi le sieur Boret, au couchant le sieur Roulleau.
Sur la mise à prix de quatre cent soixante-dix-huit francs, ci. 478 »

16^e lot.
Dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, sis au Coteau-du-Veau, joignant au nord le sieur Roulleau, au levant le sieur Cormier, au midi le sieur Mestreau, au couchant le sieur Boutin et autres.
Sur la mise à prix de quatre cent soixante-huit francs, ci. 468 »

A reporter. 17,123 »

Report. 17,123 »

17^e lot.
Vingt-quatre ares dix centiares de terre, en foin, sis aux Baux-Bues, joignant au nord le sieur Gervais, au midi le sieur Cocu, au couchant un sentier.
Sur la mise à prix de sept cent quarante-six francs, ci. 746 »

18^e lot.
Quinze ares quatre-vingt-six centiares de terre labourable, sis aux Baux-Bues, joignant au nord le sieur Guittière, au levant la route de Carré, au midi le sieur Fillon, au couchant le sieur Piau.
Sur la mise à prix de quatre cent trente-deux francs, ci. 432 »

Commune des Verchers.

19^e lot.
Un hectare douze ares trente-huit centiares de terre en sainfoin, sis au Clos-de-Laurencière, joignant au nord un chemin, au levant le sieur Moineau, au midi le sieur Grignon, au couchant un chemin.
Sur la mise à prix de deux mille quatre cent quarante-huit francs, ci. 2,448 »

20^e lot.
Vingt-huit ares trente-six centiares de terre, situés au Pas-des-Champs, joignant au nord le sieur Grignon, au levant Renard, au midi les héritiers Foucher, au couchant le chemin de la Pagaudière.
Sur la mise à prix de sept cent quatre-vingts francs, ci. 780 »

21^e lot.
Soixante-seize ares huit centiares de terre en luzerne, sis au Pas-des-Champs, joignant au nord le sieur Frapereau, au levant la dame Renard, au midi le sieur Proust, au couchant le chemin de la Pagaudière.
Sur la mise à prix de deux mille quarante francs, ci. 2,040 »

22^e lot.
Treize ares quinze centiares de terre en luzerne, sis au Pas-des-Champs, joignant au nord le sieur Lemoine, Etienne, au levant la dame Renard, au midi Proust, au couchant ledit chemin de la Pagaudière.
Sur la mise à prix de trois cent soixante francs, ci. 360 »

Total des mises à prix, vingt-huit mille cent quarante-six francs, ci. 28,146 »

Le jugement a réservé la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul.

S'adresser, pour les renseignements :

1^{er} A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-

suivant la vente;

A reporter. 21,340 »

Report. 21,340 »

2^e A M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges.
Dressé par l'avoué-licencié soussigné.
Saumur, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-dix-sept.
BEAUREPAIRE.
Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio case Reçu dix-sept francs quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (642)
L. PALUSTRE.
Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties.
UN CLOS DE VIGNE ROUGE ET BLANCHE
Contenant 1 hectare 33 ares, joignant au nord la levée du Pont-Fou-chard à Saint-Florent, au midi Thi-bault et Poisson, au levant Rousselet, au couchant Volaot et Rousselet.
S'adresser à M. COULON-LECONFER, rue du Champ-de-Feire, ou audit notaire. (643)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Pour cause de départ.

Le mercredi 5 décembre courant, à midi précis, il sera procédé, par le ministère de M^e Piton, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Vata, marchand de chiffons en gros, à la vente publique aux enchères d'un nombreux mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, couvre-pieds, tables de nuit, armoires, commodes, buffets, chaises, fauteuils, tables, glaces antiques, flambeaux, bureaux, guéridons, rideaux de lits et de croisées, pendules, presse à copier, draps, serviettes, deux petites charrettes, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

UN LOGEMENT AVEC SERVITUDES
Rue Nationale, 19.
Quatre pièces, dont une avec balcon sur la rue.
S'adresser à M. Purot, locataire dans la maison. (638)

S'adresser au bureau du journal.
DEUX VANDRES COURANTS.
A VENDRE

LIBRAIRIE

E. MILON et Fils

DÉPOT UNIQUE à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALMÉ. (621)
Saumur, imprimerie P. GODET.

A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Epinal (Vosges) : Tels que taies d'oreillers, brodées sur toile, depuis 19 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 130 fr. la pièce. — Riches jupons brodés sur beau jaconat de 19 à 120 fr. la pièce. — Mouchoirs initials, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, écussons-initials tout ourlés sur tissus du Nord à 45 c. — Camisoles, chemises, peignoirs, pantalons pour femme et enfant. Tous ces articles, marqués comme ci-dessus, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mousselines et riches guipures pour rideaux.

GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTÉ DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 40,000 bandes, broderie au métier, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres.

Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.

NOTA. — Six grandes caisses de lingeries défraîchies seront vendues presque pour rien.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le